



Réunion du Conseil Municipal le Lundi 14 avril 2025

Procès-verbal / RAPPORT

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Chevannes (Yonne) est convoqué en séance ordinaire et dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur Dominique CHAMBENOIT, Maire.

Présents : Ms et Mmes Dominique CHAMBENOIT, Fabrice BOURGEOIS, Martine MALTAT, Thierry LEDROIT, Lionel ROY, Sylvie HURIÉ, Dany MERAT, Sylvie GROS, Marie-Odile GAUTHIER, Camille GERHARDT, Delphine POUDEROUX-BILLON et Bruno PINNA.

Absents excusés et représentés : Madame Anna CONTANT (pouvoir à Lionel ROY), Monsieur Didier CATUSSE (pouvoir à Fabrice BOURGEOIS), Monsieur Christophe PAYMAL (pouvoir à Dominique CHAMBENOIT), Monsieur Jordan GUILLERMIN (pouvoir à Thierry LEDROIT), Madame Sylvie DUPRÉ (pouvoir à Martine MALTAT),

Absent excusé : Monsieur Yoann LELIÈVRE (arrivé à 19h07)

Absent : Monsieur Christophe GIBLOT

NOMBRE DES MEMBRES			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents lors du vote	Ayant pris part au vote
19	19	12	12+5

Secrétaire de séance : Madame Sylvie GROS

Monsieur le Maire, propose de débiter le conseil, et ouvre la séance à 19h00.

Administration générale

- 1/ Approbation Compte Rendu – PV du 11 mars 2025

Finances

- 2/ Approbation Compte de Gestion 2024 APC Agence Postale Communale
- 3/ Approbation Compte Administratif 2024 APC Agence Postale Communale
- 4/ Affectation Résultat 2024 APC Agence Postale Communale
- 5/ Approbation Compte de Gestion 2024 EdM – École de Musique
- 6/ Approbation Compte Administratif 2024 EdM École de Musique
- 7/ Affectation Résultat 2024 EdM École de Musique
- 8/ Approbation Compte de Gestion 2024 Commune de CHEVANNES
- 9/ Approbation Compte Administratif 2024 Commune de Chevannes
- 10/ Affectation Résultat 2024 Commune de Chevannes
- 11/ Approbation Budget Primitif 2025 APC Agence Postale Communale
- 12/ Approbation Budget Primitif 2025 EdM École de Musique

- 13/ Vote des taux 2025 Taxes directes locales
- 14/ Approbation Budget Primitif 2025 Commune de Chevannes
- 15/ Demande de Subvention au Conseil Départemental de l'Yonne au titre des Amendes de Police
- 16/ Subvention Communauté de l'Auxerrois : Fonds de Soutien aux Projets Communaux

Questions et informations diverses

- Calendrier des fêtes et cérémonies
- Travaux Val de Baulche – OAH
- Travaux de voirie de la Commune
- PLUiHM

Rapporteur : D. CHAMBENOIT

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 11 mars 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, approuve le compte rendu du 11 mars 2025

Délibération n°2025-5.2.2-008 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 16/04/2025

Rapporteur : F. BOURGEOIS

2/ Approbation Compte de Gestion 2024 - APC Agence Postale Communale

Monsieur Fabrice BOURGEOIS, adjoint en charge des Finances rappelle que préalablement au vote du Compte Administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de Gestion, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur Fabrice BOURGEOIS, adjoint en charge des Finances présente les résultats du compte de gestion de l'exercice 2024 et précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de l'Agence Postale Communale et que les résultats sont identiques.

Dépenses Fonctionnement => 22 591.67€

Recettes Fonctionnement => 22 591.67€

Résultat => 0€

CONSIDERANT qu'il convient d'adapter pour l'année scolaire 2024/2025 le nombre d'heures affecté à chaque poste,

CONSIDERANT le nombre d'élèves inscrit pour l'année 2024/2025 de 57 élèves, (sous réserves de la bonne réception des inscriptions)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **13 voix POUR, 4 voix CONTRE** (Madame Anna CONTANT, Monsieur Lionel ROY, Monsieur Yoann LELIEVRE, Monsieur Christophe GIBLOT) **1 ABSTENTION** (Monsieur Bruno PINNA),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**.

ADOpte le compte de gestion 2024 de l'APC

Délibération n°2025-7.1-009 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 16/04/2025

3/ Approbation Compte Administratif 2024 - APC Agence Postale Communale

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-022 du 08/04/2024 approuvant le budget primitif 2024,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable public,

Vu la présentation et l'avis favorable en commission des Finances réunie le vendredi 4 avril 2025,

APC résultat Exécution du Budget 2024	Résultat de clôture de l'exercice au 31/12/2023	Affecté à l'investissement	OPERATIONS DE L'EXERCICE 2024			Résultat de clôture de l'exercice au 31/12/2024
			Dépenses	Recettes	Résultat	
Investissement						
Fonctionnement	1 964,61 €		22 591,67 €	22 591,67 €	0,00 €	1 964,61 €
RAR						
TOTAL	1 964,61 €	0,00 €	22 591,67 €	22 591,67 €	0,00 €	1 964,61 €

Et constate que la comptabilité du compte administratif 2024 est identique au compte de gestion et arrête le résultat définitif tel que résumé ci-dessus

En dehors de la présence de Monsieur le Maire qui ne prend part au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ

ADOpte le compte administratif 2024 de l'APC

Délibération n°2025-7.1-010 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 16/04/2025

4/ Affectation Résultat 2024 - APC Agence Postale Communale

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-022 du 08/04/2024 approuvant le budget primitif 2024,

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2024,

Vu la présentation et l'avis favorable en commission des Finances réunie le vendredi 4 avril 2025,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 de l'APC statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Constatant que le compte administratif de l'APC présente un solde de fonctionnement nul.

APC 2024

Pour mémoire	montant
déficit antérieur reporté 2024	€ -
excédent antérieur reporté 2024	1 964,61 €
virement à la section d'investissement 2024	€ -
résultat de l'exercice 2024	€ -
excédent au 31/12/2024	1 964,61 €
affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement par le compte. 1068 au BP 2025	€ -
Solde disponible	1 964,61 €
affectation à l'excédent reporté au compte 002	1 964,61 €
RF Compte.002 => 1 964,61€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.

APPROUVE l'affectation de résultat 2024 de l'APC

Délibération n°2025-7.1-011 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 16/04/2025

5/ Approbation Compte de Gestion 2024 - EdM – École de Musique

Monsieur Fabrice BOURGEOIS, adjoint en charge des Finances rappelle que préalablement au vote du Compte Administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de Gestion, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur Fabrice BOURGEOIS, adjoint en charge des Finances présente les résultats du compte de gestion de l'exercice 2024 et précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de l'École de Musique et que les résultats sont identiques.

Dépenses Fonctionnement => 91 231.03€

Recettes Fonctionnement => 91 231.03€

Résultat => 0€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 16 voix POUR, 1 ABSTENTION (Madame Anna CONTANT)

ADOpte le compte de gestion 2024 de l'École de Musique

Délibération n°2025-7.1-012 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 16/04/2025

6/ Approbation Compte Administratif 2024 - EdM École de Musique

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-023 du 08/04/2024 approuvant le budget primitif 2024,

Vu la délibération n°2024-058 du 28/11/2024 approuvant la décision modificative n°1,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable public,

Vu la présentation et l'avis favorable en commission des Finances réunie le vendredi 4 avril 2025,

Monsieur le Maire donne la présidence du Conseil Municipal à Fabrice BOURGEOIS, adjoint en charge des Finances, qui présente à l'assemblée, le Compte Administratif 2024 qui s'établit comme ci-dessous :

École de MUSIQUE résultat Exécution du Budget 2024	Résultat de clôture de l'exercice au 31/12/2023	Affecté à l'investissement	OPERATIONS DE L'EXERCICE 2024			Résultat de clôture de l'exercice au 31/12/2024
			Dépenses	Recettes	Résultat	
Investissement						
Fonctionnement	1 100,37 €		91 231,03 €	91 231,03 €	0,00 €	1 100,37 €
RAR						
TOTAL	1 100,37 €	0,00 €	91 231,03 €	91 231,03 €	0,00 €	1 100,37 €

Et constate que la comptabilité du compte administratif 2024 est identique au compte de gestion et arrête le résultat définitif tel que résumé ci-dessus

En dehors de la présence de Monsieur le Maire qui ne prend part au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré à 16 voix POUR, 1 ABSTENTION (Madame Anna CONTANT)

ADOpte le compte administratif 2024 de l'École de Musique

Délibération n°2025-7.1-013 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 16/04/2025

7/ Affectation Résultat 2024 - EdM École de Musique

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-023 du 08/04/2024 approuvant le budget primitif 2024,

Vu la délibération n°2024-058 du 28/11/2024 approuvant la décision modificative n°1,

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2024,

Vu la présentation et l'avis favorable en commission des Finances réunie le vendredi 4 avril 2025,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 de l'École de Musique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Constatant que le compte administratif de l'École de Musique présente un solde de fonctionnement nul.

École de MUSIQUE 2024

Pour mémoire	montant
déficit antérieur reporté 2024	- €
excédent antérieur reporté 2024	1 100,37 €
virement à la section d'investissement 2024	- €
résultat de l'exercice 2024	- €
excédent au 31/12/2024	1 100,37 €
affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement par le compte. 1068 au BP 2025	- €
Solde disponible	1 100,37 €
affectation à l'excédent reporté au compte 002	1 100,37 €

RF Compte. 002 => 1 100,37€

le conseil municipal, après en avoir délibéré à 16 voix POUR, 1 ABSTENTION (Madame Anna CONTANT)

APPROUVE l'affectation de résultat 2024 de l'École de Musique

Délibération n°2025-7.1-014 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 16/04/2025

8/ Approbation Compte de Gestion 2024 - Commune de CHEVANNES

Monsieur Fabrice BOURGEOIS, adjoint en charge des Finances rappelle que préalablement au vote du Compte Administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de Gestion, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur Fabrice BOURGEOIS, adjoint en charge des Finances présente les résultats du compte de gestion de l'exercice 2024 et précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la Commune de CHEVANNES et que les résultats sont identiques.

Dépenses Fonctionnement => 2 087 503.92€

Recettes Fonctionnement => 2 487 630.67€

Résultat => +400 126.75€

Dépenses Investissement => 265 628.72€

Recettes Fonctionnement => 668 568.12€

Résultat => +402 939.40€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ

ADOpte le compte de gestion 2024 de la Commune de CHEVANNES

Délibération n°2025-7.1-015 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 16/04/2025

9/ Approbation Compte Administratif 2024 - Commune de Chevannes

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-024 du 08/04/2024 approuvant le budget primitif 2024,

Vu la délibération n°2024-032 du 27/06/2024 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération n°2024-057 du 28/11/2024 approuvant la décision modificative n°2,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable public,

Vu la présentation et l'avis favorable en commission des Finances réunie le vendredi 4 avril 2025,

Monsieur le Maire donne la présidence du Conseil Municipal à Fabrice BOURGEOIS, adjoint en charge des Finances, qui présente à l'assemblée, le Compte Administratif 2024 qui s'établit comme ci-dessous :

Commune de CHEVANNES résultat Exécution du Budget 2024	Résultat de clôture de l'exercice au 31/12/2023	Affecté à l'investissement	OPERATIONS DE L'EXERCICE			Résultat de clôture de l'exercice au 31/12/2024
			Dépenses	Recettes	Résultat	
Investissement	-402 568,83 €		265 628,72 €	668 568,12 €	402 939,40 €	370,57 €
Fonctionnement	1 116 398,11 €	262 884,88 €	2 087 503,92 €	2 487 630,67 €	400 126,75 €	1 253 639,98 €
RAR			1 424 981,31 €	848 565,26 €	-576 416,05 €	-576 416,05 €
TOTAL	713 829,28 €	262 884,88 €	3 778 113,95 €	4 004 764,05 €	226 650,10 €	677 594,50 €

Et constate que la comptabilité du compte administratif 2024 est identique au compte de gestion et arrête le résultat définitif tel que résumé ci-dessus

En dehors de la présence de Monsieur le Maire qui ne prend part au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,

ADOpte le compte administratif 2024 de la Commune de CHEVANNES

Délibération n°2025-7.1-016 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 16/04/2025

10/ Affectation Résultat 2024 - Commune de Chevannes

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-024 du 08/04/2024 approuvant le budget primitif 2024,

Vu la délibération n°2024-032 du 27/06/2024 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération n°2024-057 du 28/11/2024 approuvant la décision modificative n°2,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable public,

Vu la présentation et l'avis favorable en commission des Finances réunie le vendredi 4 avril 2025,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 de la Commune de CHEVANNES statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Constatant que le compte administratif de la Commune de CHEVANNES présente un excédent de fonctionnement d'un million deux cent cinquante-trois mille six cent trente-neuf euros et quatre-vingt-dix-huit centimes, 1 253 639.98 euros.

Commune de CHEVANNES 2024

Pour mémoire	montant
déficit antérieur reporté 2024	- €
excédent antérieur reporté 2024	1 116 398,11 €
virement à la section d'investissement 2024	262 884,88 €
résultat de l'exercice 2024	400 126,75 €
excédent au 31/12/2024	1 253 639,98 €
affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement par le compte. 1068 au BP 2025	576 045,48 €
Solde disponible	677 594,50 €
affectation à l'excédent reporté au compte 002	677 594,50 €

RF Compte. 002 =>	677 594,50 €
RI Compte. 1068 =>	576 045,48 €
RI Compte. 001 =>	370,57 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**

ADOpte l'affectation de résultat 2024 de la Commune de CHEVANNES

Délibération n°2025-7.1-017 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 16/04/2025

11/ Approbation Budget Primitif 2025 - APC Agence Postale Communale

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5217-10-4,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 s'appliquant à la commune de Chevannes depuis le 01/01/2023,

Vu la présentation et l'avis favorable en commission des Finances réunie le vendredi 4 avril 2025,

Vu la maquette budgétaire et ses annexes 2025 jointe,

Vu la présentation du projet de budget 2025 de l'APC, ci-dessous par Chapitre,

APC 2025 - Budget FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETES	MONTANT
Total du chapitre 011 - charges à caractère général	3 134,61 €	Total 002 - résultat d'exploitation reporté	1 964,61 €
Total du chapitre 012 - frais de personnel et frais assimilés	19 430,00 €	Total du chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	14 400,00 €
Total du chapitre 65 - autres charges de gestion courante	- €	Total du chapitre 75 - autres produits de gestion courante	6 200,00 €
TOTAL	22 564,61 €		22 564,61 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE le budget annexe 2025 de l'APC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Délibération n°2025-7.1-018 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 16/04/2025

12/ Approbation Budget Primitif 2025 - EdM École de Musique

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5217-10-4,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 s'appliquant à la commune de Chevannes depuis le 01/01/2023,

Vu la présentation et l'avis favorable en commission des Finances réunie le vendredi 4 avril 2025,

Vu la maquette budgétaire et ses annexes 2025 jointe,

Vu la présentation du projet de budget 2025 de l'École de Musique, ci-dessous par Chapitre,

École de MUSIQUE 2025 - Budget FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETES	MONTANT
Total du chapitre 011 - charges à caractère général	- €	Total 002 - résultat d'exploitation reporté	1 100,37 €
		Total du chapitre 70 - ventes de produits fabriqués...	25 000,00 €
Total du chapitre 012 - frais de personnel et frais assimilés	88 300,37 €	Total du chapitre 74 - dotations, subventions et participations	- €
Total du chapitre 65 - autres charges de gestion courante	5,00 €	Total du chapitre 75 - autres produits de gestion courante	62 205,00 €
TOTAL	88 305,37 €		88 305,37 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE le budget annexe 2025 de l'École de Musique

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Délibération n°2025-7.1-019 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 16/04/2025

13/ Vote des taux 2025 - Taxes directes locales

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2019-014 du 12 mars 2019 fixant le taux de taxe d'habitation,

Vu la délibération n°2022-021 du 11 avril 2022 fixant le taux des taxes foncières bâtie et non bâtie,

Vu la présentation et l'avis favorable en commission des Finances réunie le vendredi 4 avril 2025,

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition 2025 par rapport à ceux de 2024 :

- Taxe Habitation à 19.47%
- Taxe Foncière Bâtie à 61.00%
- Taxe Foncière non Bâtie à 112.48%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**

DÉCIDE de maintenir les taux d'imposition 2025 comme ci-dessus

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'état 1259 notifiant les taux d'imposition

CHARGER Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux

Délibération n°2025-7.1-020 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 16/04/2025

14/ Approbation Budget Primitif 2025 - Commune de Chevannes

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5217-10-4,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 s'appliquant à la commune de Chevannes depuis le 01/01/2023,

Vu la délibération n°2024-062 du 28/11/2024 autorisant de mandater, liquider les dépenses d'investissement au 01/01/2025,

Vu la présentation et l'avis favorable en commission des Finances réunie le vendredi 4 avril 2025,

Vu la maquette budgétaire et ses annexes 2025 jointe,

Vu la présentation du projet de budget 2025 de la Commune de CHEVANNES, ci-dessous par Chapitre,

Commune de CHEVANNES - Budget 2025

Section Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total du chapitre 011 - charges à caractère général	574 900,00 €	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	677 594,50 €
Total du chapitre 012 - frais de personnel et frais assimilés	1 325 700,00 €	Total du chapitre 013 - Atténuations de charges	- €
Total du chapitre 014 - atténuations de produits	12 400,00 €	Total du chapitre 042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	20 360,00 €
Virement à la section d'investissement	122 000,00 €	Total du chapitre 70 - produits des services du domaine et ventes diverses	172 150,00 €
Total du chapitre 042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	17 480,00 €	Total du chapitre 73 - Impôts et taxes	1 516 700,00 €
Total du chapitre 65 - autres charges de gestion courante	260 065,00 €	Total du chapitre 74 - dotations, subventions et participations	454 900,00 €
Total du chapitre 66 - charges financières	27 000,00 €	Total du chapitre 75 - autres produits de gestion courante	74 680,50 €
Total du chapitre 67 - charges exceptionnelles	1 000,00 €		
Total du chapitre 68 - Dotations aux amortissements et provisions	22 500,00 €		
TOTAL	2 363 045,00 €	TOTAL	2 916 385,00 €

Section Investissement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Total du chapitre 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	Total du chapitre 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	370,57 €
Total du chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	20 360,00 €	versement de la section de fonctionnement	122 000,00 €
Total du chapitre 041 Opération d'ordre à l'intérieur de la section	15 500,00 €	Total du chapitre 024 Produits de cessions d'immobilisation	336 000,00 €
Total du chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00 €	Total du chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre section	17 480,00 €
Total du chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	122 000,00 €	Total du chapitre 043 Opération d'ordre à l'intérieur de la section	15 500,00 €
Total du chapitre 204 Subventions d'équipement versées	95 782,31 €	Total du chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	6 200,00 €
Total du chapitre 20 Immobilisations incorporelles	62 400,00 €	Chapitre 10 - Compte.1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	576 045,48 €
Total du chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 683 630,00 €	Total du chapitre 13 Subventions d'investissement	502 653,40 €
Total du chapitre 23 Immobilisations en cours	654 500,00 €	Total du chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	425 422,86 €
		Total du chapitre 21 Immobilisations corporelles	654 500,00 €
TOTAL	2 656 172,31 €	TOTAL	2 656 172,31 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE le budget 2025 de la Commune de Chevannes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Délibération n°2025-7.1-021 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 16/04/2025

15/ Demande de Subvention au Conseil Départemental de l'Yonne au titre des Amendes de Police

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les critères d'éligibilité du produit des amendes de police relative à la circulation routière

Vu les travaux de voirie inscrit au budget 2025 à l'opération 600

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 04/04/2025

CONSIDERANT que l'objectif de la municipalité est de sécuriser la voie et les abords des rues Champ Clos, de la Paix et de la rue du projet « sérénitis » de DOMANYS :

1/ Création d'un plateau surélevé à l'angle des rues de la Paix et projet « sérénitis »

2/ Création de chicane, d'écluse, rue Champs clos

Installation de signalisation de police afférente, complété d'aménagement paysager

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**

AUTORISE le Maire à solliciter le Président du Conseil Départemental de l'Yonne, dans le cadre de la répartition de la dotation issu du produit des amendes de police en matière de circulation routière

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Délibération n°2025-7.5-022 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 16/04/2025

16/ Subvention Communauté de l'Auxerrois : Fonds de Soutien aux Projets Communaux

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les critères d'éligibilité du fonds de soutien des projets communaux définis par la Communauté de

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 04/04/2025

CONSIDERANT le projet d'investissement de la commune d'acquisition d'un tracteur et l'opportunité offerte par le fond de soutien des projets communaux de la Communauté de l'Auxerrois pour cofinancer cet investissement :

Acquisition d'un tracteur estimé à 87 000€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'UNANIMITÉ**

AUTORISE le Maire à solliciter La Communauté de l'Auxerrois au titre du Fonds de soutien pour l'obtention d'une subvention de 5 000€ pour l'acquisition d'un tracteur

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Délibération n°2025-7.5-023 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 16/04/2025

Questions et informations diverses

- Calendrier des fêtes et cérémonies, Monsieur CHAMBENOIT informe des prochaines dates des fêtes et cérémonies de la commune :
- Commémoration du jeudi 8 mai à Villefargeau
- Théâtre FORUM la quinzaine de la parentalité le jeudi 22 mai (le bien vivre ensemble et la laïcité)
- Olympiades des écoles le jeudi 19 juin à proximité des écoles et centre bourg
- Les Auditions de l'école de Musique le 21 ou 28 juin 2025 à la Salle Communale
- La fête des lavoirs le samedi 28 juin au Lavoir de Maulny
- La remise des prix des CM2 le mardi 1^{er} juillet
- Yonne Tour Sport le jeudi 10 juillet
- Oh la belle toile (cinéma en plein air) le jeudi 24 juillet
- Feu d'artifice du jeudi 14 août
- Commémoration du 19 août
- Fête AGRICOLE le dimanche 7 septembre
- FORUM des associations le samedi MATIN 13 septembre
- Journée du patrimoine et anniversaire Eglise les 20 et 21 septembre 2025
- Commémoration du 11 novembre
- Repas des aînés (à caler)
- Ateliers intergénérationnel (les petits cadeaux) le mardi 9 décembre 2025
- Spectacle des enfants le mercredi 17 décembre 2025
- Repas de Noël des enfants le jeudi 18 décembre 2025

Monsieur LEDROIT informe sur les sujets suivants:

- Travaux Val de Baulche – OAH : livraison probable courant 3eme trimestre
- Travaux de voirie de la Commune : marché public à publier pour des travaux à réaliser à compter de juillet 2025 et fini courant 1^{er} trimestre 2026
- PLUiHM : participe aux ateliers de travail avec Fabrice BOURGEOIS et Camille GERHARDT ; installation exposition à la médiathèque entre le 28/04/2025 et le 16/05/2025 ; le registre sera installé, afin que les administrés indiquent leurs observations.
- Installation Antenne Relais : recours juridique en cours, ce qui n'empêche pas son installation.
- Rue porte d'en haut : intégration plate-bande, et jardinière dans le sol afin d'y installer des arbustes et des vivaces
- Cimetière : en herbage des allées

La séance est levée à 19h55

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

- **Délibération n°25-008**
Approbation du compte rendu de la séance du 11 mars 2025
Pour : - Contre : - Abstention : - *Approuvé à l'unanimité*
- **Délibération n°25-009**
Approbation Compte de Gestion 2024 - APC
Pour : - Contre : - Abstention : - *Approuvé à l'unanimité*
- **Délibération n°25-010**
Approbation Compte Administratif 2024 - APC
Pour : - Contre : - Abstention : - *Approuvé à l'unanimité*
- **Délibération n°25-011**
Affectation Résultat 2024 - APC
Pour : - Contre : - Abstention : - *Approuvé à l'unanimité*
- **Délibération n°25-012**
Approbation Compte de Gestion 2024 – Ecole de Musique
Pour : 16 Contre : - Abstention : 1
- **Délibération n°25-013**
Approbation Compte Administratif 2024 – Ecole de Musique
Pour : 16 Contre : - Abstention : 1
- **Délibération n°25-014**
Affectation Résultat 2024 – Ecole de Musique
Pour : 16 Contre : - Abstention : 1
- **Délibération n°25-015**
Approbation Compte de Gestion 2024 - Commune
Pour : - Contre : - Abstention : - *Approuvé à l'unanimité*
- **Délibération n°25-016**
Approbation Compte Administratif 2024 - Commune
Pour : - Contre : - Abstention : - *Approuvé à l'unanimité*
- **Délibération n°25-017**
Affectation Résultat 2024 - Commune
Pour : - Contre : - Abstention : - *Approuvé à l'unanimité*
- **Délibération n°25-018**
Approbation Budget Primitif 2025 - APC
Pour : - Contre : - Abstention : - *Approuvé à l'unanimité*
- **Délibération n°25-019**
Approbation Budget Primitif 2025 – Ecole de Musique
Pour : - Contre : - Abstention : - *Approuvé à l'unanimité*
- **Délibération n°25-020**
Vote des taux 2025 – Taxes Directes Locales
Pour : - Contre : - Abstention : - *Approuvé à l'unanimité*

- **Délibération n°25-021**
Approbation Budget Primitif 2025 – Commune
Pour : - Contre : - Abstention : - *Approuvé à l'unanimité*

- **Délibération n°25-022**
Demande de Subvention au CDG89 au titre des amendes de Police
Pour : - Contre : - Abstention : - *Approuvé à l'unanimité*

- **Délibération n°25-023**
Subvention CA : Fonds de Soutien aux Projets Communaux
Pour : - Contre : - Abstention : - *Approuvé à l'unanimité*

Conformément aux textes en vigueur, le procès-verbal du conseil municipal du 11/03/2025 sera affiché après son approbation lors du conseil municipal suivant. Le registre des délibérations est consultable à la Mairie

Affiché le 14 avril 2025

Le Maire,

Dominique CHAMBENOIT



La secrétaire de séance,

Sylvie GROS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sylvie Gros", is written over the printed name.

